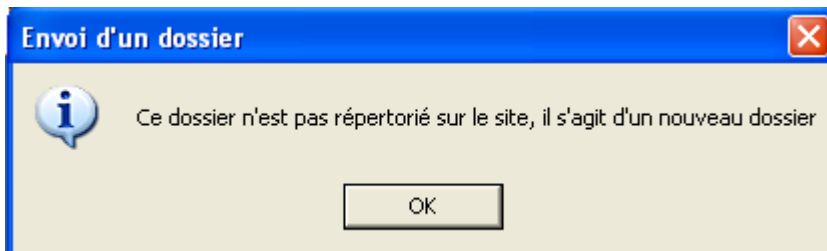


### Le dossier n'est pas encore en ligne

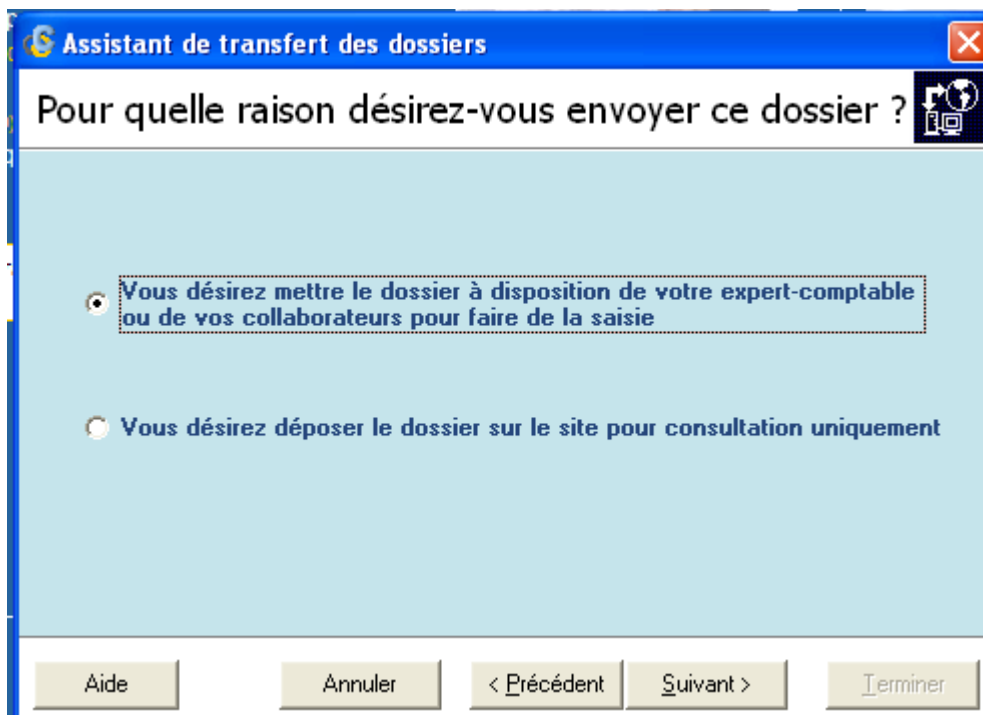
Lors du premier envoi en ligne du dossier, le logiciel regarde toutes les personnes susceptibles d'être en relation pour que le propriétaire du dossier leur accorde ou non les droits d'accès ou de consultation.

Sélectionnez votre dossier vert (de travail) que vous souhaitez partager.  
Cliquez sur « envoyer »

Le message suivant s'affiche :



Cliquez sur « suivant »



Dans le cas où vous souhaitez que la personne puisse saisir des écritures comptables, il faut que vous choisissiez la première option.

Cliquez sur « Suivant »

**Assistant de transfert des dossiers**

## Donnez les autorisations d'accès au dossier

Personne	Entreprise	Aucun accès	Consultation	Modification
M. Dominique	AGACD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Hervé SIMONDET	SIMONDET Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Laurent PEROTTI	Laurent PEROTTI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Hélène	SIMONDET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Aide    Annuler    < Précédent    **Suivant >**    Terminer

Cochez la case correspondante aux autorisations d'accès au dossier.  
Puis cliquez sur « suivant » et continuez l'assistant de transfert.

Il suffira à votre interlocuteur de cliquer ensuite sur « Actualiser » pour voir apparaître le dossier.  
Il pourra alors le transférer à son tour.

Si le dossier est déjà en ligne : procédure destinée à la personne qui l'a mis en ligne

Vous vous connectez sur [www.comptanoo.com](http://www.comptanoo.com)

Dans la zone tout en haut à droite, Vous renseignez votre identifiant et votre mot de passe.

Cliquez ensuite sur "Mes Services"

Dans "les services PASS" cliquez sur accès aux logiciels, puis, sous "Mes logiciels de gestion en ligne", cliquez sur "Comptabilité Collaborative".

UNE fenêtre s'ouvre avec la liste de vos dossiers en ligne.

Sélectionnez "Gérer les autorisations d'accès"

Si l'interlocuteur n'est pas présent, cliquez sur "Ajouter une personne".

Tapez les premières lettres du nom de la personne recherchée (3 au moins), puis cliquez sur "rechercher".

Sélectionnez l'interlocuteur concerné, et affectez lui les droits d'accès que vous souhaitez.

Cordialement,

David Planchet

**COMPTANOO – Une joint venture Groupama-Cegid**

1<sup>er</sup> éditeur de logiciels de gestion collaborative pour TPE

e-mail : [david.planchet@comptanoo.com](mailto:david.planchet@comptanoo.com)

Tél : **02 23 45 55 85**



---

Orange vous informe que cet e-mail a été contrôlé par l'anti-virus mail.  
Aucun virus connu à ce jour par nos services n'a été détecté.